



OTIF-DG MOVE-ERA : Signature du second arrangement administratif. Travailler ensemble et pour longtemps

Le 29 septembre 2020, l'OTIF a signé un arrangement administratif tripartite avec la direction générale de la mobilité et des transports de la Commission européenne et l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA).

Cet arrangement constitue le renouvellement d'une première entente et vient renforcer l'intense partenariat qui existe entre l'Union européenne et l'OTIF en matière d'interopérabilité technique et de transport des marchandises dangereuses notamment.

À la différence du précédent arrangement, les parties ont choisi de supprimer toute date d'expiration et ont choisi de s'entendre sur un cadre de coopération avec des objectifs communs pour une durée indéterminée.

Restructuré et davantage flexible pour permettre des extensions de domaine de collaboration, ce second arrangement administratif développe encore la coopération entre l'OTIF et l'UE :

- il fixe les modalités d'échanges d'informations ;
- il établit le cadre de l'interaction entre les règles de l'OTIF et de l'UE pour encore améliorer la compréhension commune ;
- il définit une coopération continue sur les divers registres techniques ;
- il renforce la coordination pour assurer la convergence des règles de droit ferroviaire entre l'OTIF et l'UE ;
- enfin, il fait référence au Groupe mixte d'experts pour la coordination pour assurer la cohérence entre le Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) et les règles de l'UE.

Signé par M. Henrik Hololei, directeur général de la DG Mobilité et transports, M. Felice Ferrari pour M. Josef Doppelbauer, directeur exécutif de l'ERA, et M. Wolfgang Küpper, Secrétaire général de l'OTIF, cet arrangement administratif traduit la volonté des parties d'améliorer, promouvoir et faciliter le transport ferroviaire international pour un développement plus durable et « vert ».

Non seulement cet arrangement confirme le premier arrangement qui avait été signé à la suite de l'adhésion de l'Union européenne à la COTIF, mais il vient également entériner l'interdépendance et les liens étroits qui existent entre l'OTIF et l'UE.

